

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 23 mai 2023 à 18h00

## Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

## Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	Т	BERETTI Renaud	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
2	AIX-LES-BAINS		BRAUER Michelle	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	Т	CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	Т	FRUGIER Michel	Départ après la 6ème délibération
5	AIX-LES-BAINS	Т	GIMENEZ André	
6	AIX-LES-BAINS		MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
7	AIX-LES-BAINS	Τ	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
8	AIX-LES-BAINS		PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
9	AIX-LES-BAINS		POILLEUX Nicolas	Pouvoir d'Esther POTIN
10	AIX-LES-BAINS	Т	VAIRYO Nicolas	Arrivé après la 11 <sup>ème</sup> délibération
	AIX-LES-BAINS	Т	VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
	BOURDEAU		DRIVET Jean-Marc	
	BRISON SAINT INNOCENT		MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
	CHINDRIEUX		BARBIER Marie-Claire	
	DRUMETTAZ-CLARAFOND		BEAUX-SPEYSER Danièle	
	DRUMETTAZ-CLARAFOND		JACQUIER Nicolas	
	ENTRELACS		BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
	ENTRELACS		COCHET Claire	
	ENTRELACS		GUIGUE Jean-Marc	
	ENTRELACS		GRANGE Yves	
	GRESY-SUR-AIX		PIGNIER Colette	Pouvoir de Florian MAITRE
	GRESY-SUR-AIX		POURCHASSE Patrick	
	LA BIOLLE		NOVELLI Julie	
	LE BOURGET DU LAC		MERCAT Nicolas	
	LE BOURGET DU LAC LE MONTCEL		SIMONIAN Edouard	
	MERY		HUYNH Antoine FONTAINE Nathalie	
	MERY			Dánad anais la 40ème délibération
	MOTZ		ROULET Stéphane CLERC Daniel	Départ après la 13 <sup>ème</sup> délibération
	MOUXY		FILIPPI Laurent	
	MOUXY		RAVANNE Catherine	
	PUGNY CHATENOD		CROUZEVIALLE Bruno	
	RUFFIEUX		ROGNARD Olivier	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
	SAINT OFFENGE		GELLOZ Bernard	Depart apres la 10 deliberation
	SAINT OURS		ALLARD Louis	
	SAINT PIERRE DE CURTILLE		DILLENSCHNEIDER Gérard	
	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE		TOUGNE-PICAZO Brigitte	
	TRESSERVE		MOULIN Annie	
39	TRESSERVE		ROUSSEL Christian	
	TREVIGNIN		CHAPUIS Nicolas	
41	VIONS		ARRAGAIN Manuel	
42	VIVIERS-DU-LAC	Τ	AGUETTAZ Robert	
43	VIVIERS-DU-LAC	Τ	SCAPOLAN Martine	
44	VOGLANS	Τ	BERNON Martine	Arrivée après la 4ème délibération
				Pouvoir d'Yves MERCIER

24 communes présentes

#### Absents excusés :

LE BOURGET DU LAC

RAMEL Sandrine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 mai 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 42 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



## **DÉLIBÉRATION**

N°:2

Année : 2023

Exécutoire le :

3 1 MAI 2023

Notifiée le :

3 1 MAI 2023

Visée le :

3 1 MAI 2023

Publiée le :

3 1 MAI 2023

### ADMINISTRATION GENERALE

Remplacement de Monsieur Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET auprès de la commission d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Chanaz

Monsieur le Président rappelle que la commune de Chanaz a approuvé une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et a décidé de sa révision le 10 avril 2015 pour élaborer une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur son territoire.

Pour rappel, les AVAP peuvent être créées sur des quartiers, des espaces bâtis, des sites non bâtis ou des paysages, pour des motifs d'intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique. Elles ont pour objet la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Une commission locale a été créée pour assurer le suivi de l'AVAP, composée de 5 élus communautaires et de 7 membres extérieurs (préfet, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine, Personnes qualifiées au titre des intérêts économiques concernés).

Monsieur Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET avait été élu le 28 juillet 2020 membre de la commission AVAP de Chanaz. Suite à sa démission du conseil municipal de Vions, il convient de procéder à son remplacement.

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

APPROUVE le présent rapport,

 CONSTATE l'élection de Monsieur Manuel ARRAGAIN en tant que membre de la commission AVAP de Chanaz.

Aix-les-Bains, le 23 mai 2023

Le Président Renaud BERETT

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Délégués en exercice : 67

Présents : 42

Présents et représentés : 51

- Votants : 51 - Pour : 51 - Contre : 0

- Abstentions : 0

- Blancs : 0

EAST PART OF TAXABLE PART OF T

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2: Remplacement de Monsieur Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET auprès de la commission d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Chanaz

Date de transmission de l'acte :

31/05/2023

Date de réception de l'accusé de

31/05/2023

réception :

Numéro de l'acte :

d4556 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20230523-d4556-DE

Date de décision :

23/05/2023

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalite

5.7.6. Autres

